Présents: LONGIS Marie-Line Maire, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, , MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal KUHNE Pablo DUC MAUGE Pascal, GIRAUD Pascale, GARCIA Brigitte PUECH Julie

Absents : JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, PHILIBERT dit JAIME Michel pouvoir donné à

LONGIS Marie-Line, CHERON Elodie pouvoir donné à MILLIAT Véronique

Secrétaire de séance : DIDIER Véronique

Ordre du jour de la séance :

- Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis
- Sécurisation de la façade de l'abbaye Demande de subvention à la Région, au Département et la DRAC
- Guide des façades : validation du projet
- Travaux Maison Renevier Choix de l'entreprise retenue lot 14-Façades
- Convention d'adhésion au contrat d'assurance statutaire avec le CDG38
- Adhésion à la convention cadre de groupement de commande sur le territoire de la Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté
- Révision du Complément Indemnitaire annuel (CIA)
- Versement d'une prime exceptionnelle à l'agent technique suite aux nombreuses astreintes effectuées
- Versement d'une prime exceptionnelle à la conseillère en charge de la préparation et de l'impression du journal communal La Voix du Tram
- Versement d'une prime exceptionnelle à Rue Haute Production suite au Noël des Lumières 2022
- Révision de la participation employeur à la protection sociale Maintien de Salaire
- Proratisation de la redevance du domaine publique pour la terrasse du restaurant de Mr Albereli à compter de juillet 2022
- Convention pour les éoliennes avec EDPR
- Divers

Mme le Maire propose de commencer par la présentation aux membres du conseil municipal des travaux résultants du diagnostic pour l'élaboration du guide des façades par les prestataires et en présence du CAUE.

La coloriste et l'architecte en charge de l'élaboration du guide des façades explique le résultat de leur étude qui a permis de mettre en avant 5 secteurs regroupés du Bourg aux campagnes alentours du Bourg. Dans le but de conserver l'homogénéité communale au sein de ces secteurs respectifs des nuanciers sont préconisés avec des coloris définis pour les façades, les menuiseries, les encadrements, la ferronnerie, les soubassements et les bardages adaptés bien évidemment à chaque secteur. Des livrets de nuanciers par secteur vont être imprimé et seront accessibles aux usagers et disponible en mairie. Des brochures sur le guide des recommandations des façades paraîtra également ainsi que des plaquettes dites d'appels pour distribuer aux usagers pour les informer et les soutenir dans leur demandes d'urbanismes à venir. Une réunion publique sera également organisée pour la présentation de ce guide de recommandation pour les façades.

La présentation terminée, Mme le Maire et son conseil municipal approuve le travail effectué et valide la dernière phase de communication de cette étude très importante pour les usagers.

1/Validation du PV de la séance du 19 décembre 2022 Accepté à l'unanimité

2/ Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis

Mme le Maire rappelle que la gestion des chats errants sur la commune est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. La solution est la stérilisation et pour gérer cela elle propose de se rapprocher de la Fondation 30 Millions d'Amis dans le but de signer une convention. Après avoir détaillé le montant de chacune des prestations de stérilisation et de puçage électronique, Mme le Maire explique que la commune n'aura à sa charge que 50% du montant total.

Acceptée à l'unanimité

3 / Sécurisation de la façade de l'abbaye – Demande de subvention à la Région, au Département et la DRAC

- Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les parties Nord et Sud de la façade de l'Abbaye n'ont pas été restaurées dans le cadre du chantier, laissant les éléments de parois altérés et présentant des risques de chute. Afin de sécuriser les accès à l'abbatiale et au parvis, il convient de mettre en place des protections provisoires (en attente d'une suite pour le chantier les phases nord et sud du chantier). Des devis de sécurisation ont été demandés à plusieurs entreprises. Après analyse Mme Maire propose de retenir l'entreprise SAS THOREZ et Associés pour un montant de 25 055,50 € HT et de demander des subventions au Département 44 %, à la Région 15%, à la DRAC 40% ce qui fait un reste à charge pour la commune de 1% soit 250,55 €.

Acceptée à l'unanimité

- Mme le Maire précise qu'un fois cette sécurisation provisoire mise en place il sera nécessaire d'effectuer une mission de vérification des protections et l'entreprise APAVE a été retenue pour un montant des travaux de 1 200.00 € HT soit 1 440.00 € TTC. Elle propose de demander des subventions au Département 44 %, à la Région 15%, à la DRAC 40% ce qui fait un reste à charge pour la commune de 1% soit 12,00 €.

Acceptée à l'unanimité

4/ Travaux Maison Renevier - Choix de l'entreprise retenue lot 14-Façades

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'attribution du marché de rénovation de la maison Renevier tous les lots n'ont pas été attribués dont le Lot 14 - Façades.

Après consultation de 2 entreprises :

- Eurl Gaël RONQUE, Maçonnerie de caractère pour 21 053.20 € HT
- GLENAT pour 41 974,00 € HT
- Mme le Maire propose de retenir l'EURL RONQUE pour un montant total de 21 053,20€ Accepté à l'unanimité

5/ Convention d'adhésion au contrat d'assurance statutaire avec le CDG38

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser un nouvel appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle propose l'adhésion au groupement SOFAXIS / CNP du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Accepté à l'unanimité

6/ Adhésion à la convention cadre de groupement de commande sur le territoire de la Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté

Mme le Maire informe le conseil qu'il est possible d'adhérer à un groupement de commande en matière de fournitures courantes et services et de travaux, sur le territoire qui permettrai de réduire les dépenses de la collectivité en terme. Mme le Maire demande un accord de principe

sur cette adhésion et les membres du conseil municipal sont d'accord sur ce principe mais demande un approfondissement des conditions d'adhésion.

Délibération reportée au prochain CM

7/ Révision du Complément Indemnitaire annuel (CIA)

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors de l'établissement de la dernière délibération du régime indemnitaire, le CIA n'a pas été révisé. Celui-ci est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Il est nécessaire de revoir les critères d'attributions en lien avec l'entretien professionnel. Mme le Maire propose de définir 4 critères pour une enveloppe maximum versée de 3 000 € avec proratisation au temps de travail.

Accepté à l'unanimité

8/ Versement d'une prime exceptionnelle à l'agent technique suite aux nombreuses astreintes effectuées

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'un des agents techniques en charge d'effectuer des astreintes un week-end sur trois avec ces deux autres collègues, a perdu son permis de conduire depuis plusieurs mois ce qui oblige ces collègues à assurer les astreintes du week-end une semaine sur deux. Mme le Maire propose le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 300 € net à un des agents techniques. Accepté à l'unanimité.

9/ Versement d'une prime exceptionnelle à la conseillère en charge de la préparation et de l'impression du journal communal La Voix du Tram

Mme le Maire rappelle ce point déjà abordé lors du dernier conseil municipal l'investissement personnel et matériel de Véronique DIDIER conseillère municipal en charge de l'élaboration à l'impression de la Voix du Tram et propose de voter pour délibérer sur le versement d'un montant annuel de 500 €.

Accepté à l'unanimité des votants avec abstention de Mme DIDIER Véronique.

10/ Versement d'une prime exceptionnelle à Rue Haute Production suite au Noël des Lumières 2022

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la manifestation du Noël des Lumières est une demande de la commune et précise qu'en 2022 Rue Haute Production n'a pas eu de subvention de l'Office de Tourisme comme l'année précédente car celui-ci n'a plus la possibilité d'attribuer des aides. Ce qui ampute d'au moins 8 000 € les aides apportées à Rue Haute Production. Sans compter sur les conditions météorologiques peu propice, Mme le Maire propose, en soutient à cette manifestation, de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Rue Haute Production pour le Noël des Lumières 2022. Accepté à l'unanimité.

11/ Révision de la participation employeur à la protection sociale Maintien de Salaire

Mme le Maire rappelle que la commune de St Antoine l'Abbaye participe depuis le 01/01/2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents en leur versant une participation mensuelle qui doit être révisée suite à la parution du dernier Décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Elle propose ainsi de verser à compter du 01/02/2023 une participation mensuelle de 7 € pour las agents ayant un indice compris entre 310 et 360 et de 10 € pour ceux ayant un indice supérieur à 360. Accepté à l'unanimité.

12/ Proratisation de la redevance du domaine publique pour la terrasse du restaurant de Mr Albereli à compter de juillet 2022

Considérant que le propriétaire de la Table de l'Abbaye, Mr ALBERELI, a effectué de gros travaux de réhabilitation de son restaurant durant le premier semestre 2022 et qu'il n'a ouvert son restaurant qu'à compter de juillet 2022, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir exceptionnellement, ne faire payer que partiellement à hauteur de 50% la redevance étalage sur la voie publique en 2022.

Accepté à l'unanimité.

13/ Convention pour les éoliennes avec EDPR

Mme le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

14/ Divers

- Point sur la reprise du local VIVAL: Mme MILLIAT Véronique adjointe à la communication, Fait part au conseil municipal que le projet est en suspens et qu'une médiation est en cours entre la propriétaire du local et les porteurs de projets. Le conseil s'est mis d'accord pour créer un petit groupe pour travailler sur le projet.
- ASVP: Mme le Maire informe le conseil municipal que l'agent municipal est assermenté et en possession de sa carte professionnelle et de sa tenue. Il est opérationnel pour commencer son rôle d4ASVP dans le village

Prochains conseils municipaux : Lundi 27 février 2023 à 19h00

Signatures:

Maire

Secrétaire de séance